



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

Traitement des sages-femmes à l'occasion de la crise sanitaire.

Question écrite n° 28719

### Texte de la question

Mme Marie-France Lorho interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur le traitement des étudiants sages-femmes à l'occasion de la crise sanitaire. Depuis le début de la crise sanitaire, les sages-femmes font partie des personnels réquisitionnés pour soutenir un hôpital débordé. Les étudiants soignants de différentes filières (aides-soignants, ambulanciers, infirmiers et masso-kinésithérapeutes) vont pouvoir bénéficier d'une prime de 1 200 euros méritée. Certains CHU augmentent par ailleurs à titre exceptionnel la rémunération des étudiants en médecine qui font face aux dangers de l'exposition au virus. Les étudiants sages-femmes, qui doivent pourtant faire face à près de 60 000 accouchements par mois, sont directement confrontés à la crise. En plus de manquer de matériels (surblouse, masques), ces professionnels de santé, garants de si nombreuses naissances, ne bénéficient d'aucune des dispositions spéciales mises en œuvre pour les soignants. Les étudiants de cette filière ne sont pas moins estimables que les autres et doivent être traités avec égard. Elle lui demande s'il compte harmoniser les dispositions financières prises pour les étudiants soignants aux étudiants sages-femmes.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-France Lorho](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 28719

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** [21 avril 2020](#), page 2951

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)